

1. Ecole

Temps d'Activités Périscolaire et taches des employés communaux

Une réunion est fixée lundi 22 septembre à 12h00 avec les maitresses de maternelle, Mme LE BRUN et Mme MUFFAT afin de faire le point sur les rythmes scolaires et sur la répartition des taches des agents communaux.

- **Concernant les TAP**, des problèmes ont été identifiés depuis le début de l'année, notamment sur les horaires de ces TAP.

Les TAP de 13h30 à 13h45, ne sont pas adaptés car les enfants reprenant l'école à 13h45, peuvent rentrer en classe à partir de 13h35, soit 10 mns avant le commencement des cours. Ce qui ne laisse plus que 5 mns de TAP au final. Alors qu'à la base ces horaires de TAP étaient destinés à rallonger la sieste des enfants.

La commission étudie la possibilité de changer ces horaires et de les décaler de 10 mns. Tout en sachant que d'autres problèmes peuvent être soulevés en réalisant ce changement : Notamment sur les compétences qui gèrent qui durant les 10 mns de 13h35 à 13h45 ? Et les parents qui ont des enfants en maternelles et en élémentaires, ont-ils les mêmes horaires ? Ou y aurait-il encore de l'attente pour ces derniers ?

De plus, certains parents d'élèves de CP qui sont actuellement en classe avec les grandes sections, souhaiteraient voir la possibilité de bénéficier également des activités proposées par la commune de du Châtelard. Nous regardons ce qu'il est possible de faire mais les horaires étant décalées, il est difficile de trouver une solution à ce problème.

- **Concernant les tâches ménagères** : les agents communaux se renvoient apparemment les tâches ménagères et ne savent pas exactement qui doit faire quoi. (Couloir, papier toilette, nettoyage des sols...)

Le but de cette réunion est de réaliser un cahier des charges de qui fait quoi, où et comment, pour que les interrogations soient soulevées et que chacun puisse travailler dans de bonne condition en sachant ce qui est à faire.

Nouvelle Ecole

Une **réunion** a été réalisée à l'école du Chatelard **vendredi 12 septembre à 16h30**, en présence de **l'architecte ADELA**, de M. HEMAR, M. REGAIRAZ, Mme LE BRUN et Mme MUFFAT ainsi que la directrice de l'école du Chatelard, qui était présente en début de séance. Mme GUILLON, directrice de la Motte, ayant été informée mais ne pouvant pas être disponible ce jour.

Cette réunion a permis de refaire le point sur l'ensemble des possibilités qui avait été proposé à l'époque par le CAUE, et de voir concrètement avec un architecte ce qu'il en pensait.

Suite à des explications, des demandes de chacun, il a été finalement décidé de réaliser une petite étude à l'architecte pour pouvoir en parler par la suite au conseil municipal et décider si le choix d'agrandissement au Châtelard pouvait être viable tant foncièrement que durablement.

L'architecte propose de réaliser une mini étude et de proposer différentes solutions d'aménagement, sachant que l'idée première de l'architecte est de casser l'arrivée d'air froid venant de l'entrée du bâtiment existant.

Un premier plan devrait donc être réalisé par ce dernier avec les salles de classes en continuité du bâtiment existant du côté de l'entrée Nord du bâtiment.

Une étude sur le diagnostic de la cuisine sera également réalisée.

Le deuxième plan devrait reprendre les éléments du CAUE qui convenait à la plupart des personnes présentes à cette réunion.

D'ici la fin d'année, une décision devra être prise par l'ensemble des conseillers municipaux pour pouvoir espérer quel que soit le choix retenu, **aux vacances de la Toussaint 2016**, une rentrée des maternelles dans des bâtiments neufs et adaptés.

2. Repas des Mottands

La date prévue pour le repas est le Dimanche 16 Novembre 2014. L'animateur retenu est La Gueudaine pour un budget de 900 euros. La commission réfléchit au repas qui pourrait être proposé et aux boissons. Un montant approximatif de cette journée est en cours...

Les courriers aux Mottands(des) sont prêts et seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

3. Mardi 11 Novembre

- **Mardi 11 Novembre**, pour ce centenaire, quelques écoliers participeront certainement à cette commémoration. La directrice de la Motte a été informée de notre souhait de faire participer les élèves de la Motte et nous regardons ensemble ce qui pourrait être proposé. (Poème, texte...)

4. Contrat prévoyance

- La commission a informé les salariés communaux sur le contrat de prévoyance dont la commune a adhéré au dernier conseil municipal. Après réflexion de ces derniers sur ce contrat, et un délai assez suffisant pour analyser ces documents et poser toutes les questions qui leur sembleraient nécessaire, nous nous rapprocherons à nouveau des salariés pour avoir leur avis sur leur adhésion ou non à cette assurance.